



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____

Telephone No. – No de téléphone

(____)_____

Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Services de destruction sécurisée pour l'Agence du revenu du Canada	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000395992	Date September 21 2022
Amendment No. - N° modif. 005	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2022-10-20 at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom : Address – Adresse - See original document/ voir document original E-mail address – Adresse de courriel - See original document/ voir document original	
Telephone No. – No de téléphone Voir l'original / See original	
Destination - Destination Voir l'original / See original	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 005 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP ; et
2. Modifier la DDP pour prolonger la date de clôture de la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q4. En référence à la pièce jointe 3 : Proposition financière et de la "Feuille de présentation de la soumission financière" décrite dans le fichier de feuille de calcul MS Excel intitulée "Annexe d'établissement du prix du soumissionnaire", dans laquelle les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes tout compris par livre pour chaque secteur de service pour lequel le soumissionnaire soumet une soumission.

L'utilisation du poids ou des niveaux de remplissage n'est pas une norme de l'industrie car le niveau d'effort pour desservir les services à l'emplacement du client pour chaque conteneur ne change pas en fonction du volume qu'il contient. L'Agence du revenu du Canada (ARC) accepterait-elle un(des) prix ferme tout compris par conteneur, quel que soit le niveau de remplissage ?

R4. L'ARC analyse actuellement la demande de changement de la base de paiement à un prix ferme tout compris par conteneur. L'ARC prolonge donc la date de clôture de la demande de propositions au 20 octobre 2022 afin de laisser du temps pour cette analyse et une réponse officielle à cette question sera fournie lors de la prochaine modification de la demande de propositions.

Q5. En référence à la pièce jointe 3 : Proposition financière et de la "Feuille de présentation de la soumission financière" décrite dans le fichier de feuille de calcul MS Excel intitulée "Annexe d'établissement du prix du soumissionnaire", dans laquelle les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes tout compris par livre pour chaque secteur de service pour lequel le soumissionnaire soumet une soumission.

Desservir les services à un emplacement nécessite un niveau d'effort minimum défini, l'ARC accepterait-elle des frais de service minimum par emplacement lorsque le volume à desservir est petit ? Par exemple, un emplacement avec un ou deux conteneurs, l'ARC accepterait-elle des frais de service minimum pour assister et desservir cet emplacement ?

R5. L'ARC analyse actuellement la demande d'ajouter un frais de service minimum par emplacement lorsque le volume à desservir est petit. L'ARC prolonge donc la date de clôture de la demande de propositions au 20 octobre 2022 afin de laisser du temps pour cette analyse et une réponse officielle à cette question sera fournie lors de la prochaine modification de la demande de propositions.

Q6. Dans la section 9.1, Types de conteneur, sous-section 9.1.1, Conteneurs à roues (petits et grands), (D), Être disponible en deux tailles : 65 gallons (petit) et 96 gallons (grand), à l'Annexe A, Énoncé des travaux du document de demande de propositions, l'ARC envisagerait-elle l'utilisation de conteneurs 65G au lieu de



conteneurs 96G ? La raison est que les conteneurs 96G présentent un risque pour la santé et la sécurité des employés en raison de la taille / du poids de ces conteneurs où nous avons déjà eu des blessures chez nos chauffeurs manipulant ces types de conteneurs dans le passé. L'hiver présente encore plus de risques lorsque la neige se trouve entre l'emplacement du client et le camion. Les conteneurs 96G ne font pas partie de notre portefeuille de normes de service pour ces raisons.

R6. L'ARC analyse actuellement la demande d'utiliser des conteneurs 65G au lieu de conteneurs 96G aux emplacements où les conteneurs 96G sont requis tel que détaillé dans l'Appendice 1 de l'Annexe A de la demande de propositions. L'ARC prolonge donc la date de clôture de la demande de propositions au 20 octobre 2022 afin de laisser du temps pour cette analyse et une réponse officielle à cette question sera fournie lors de la prochaine modification de la demande de propositions.

Q7. Ceci fait référence à la section 7.18, Dommages-intérêts de la partie 7, Modèle de contrat du document de demande de propositions. L'ARC envisagerait-elle une approche plus coopérative pour résoudre les problèmes de service ? La section est actuellement libellée de sorte que si un entrepreneur est en retard de 30 minutes, il y a une pénalité. Tous les services pour tous les emplacements auraient pu être rendus parfaitement, alors un seul manquement de 35 minutes entraînerait une pénalité financière pour l'entrepreneur.

Compte tenu du réseau géographique à couvrir avec une variété de défis liés aux conditions météorologiques, aux constructions de routes potentielles, aux conditions des véhicules ou à la disponibilité du personnel qui sont hors du contrôle des entrepreneurs, respecter un horaire établi dans les 30 minutes est plus que difficile. Nous aimerions suggérer que tant que les services ont lieu le jour de service indiqué, il n'y a pas de dommages-intérêts punitifs et le service est considéré comme conforme à l'accord de niveau de service de l'emplacement.

L'ARC envisagerait-elle de telles clauses si l'accord de niveau de service global est inférieur à un pourcentage de référence tel que 88% ?

De plus, le lien vers le salaire ne semble pas fonctionner. L'ARC peut-elle partager les informations de son emplacement ?

R7. L'ARC analyse actuellement la clause Dommages-intérêts à la section 7.18, de la partie 7, Modèle de contrat du document de demande de propositions (DDP). L'ARC prolonge donc la date de clôture de la demande de propositions au 20 octobre 2022 afin de laisser du temps pour cette analyse et une réponse officielle à cette question sera fournie lors de la prochaine modification de la demande de propositions.

Le salaire pour le groupe professionnel à la section 7.18 Dommages-intérêts se trouve à la page suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/carrieres-a-arc/renseignements-ont-deplaces/taux-remuneration/groupe-services-programmes.html>

Q8. Ceci fait référence à la pièce jointe 3 : Proposition financière il est indiqué que le prix ferme tout compris par livre proposé par le soumissionnaire doit inclure tous les coûts engagés pour fournir des services de destructions sécurisée tels que décrits à l'Annexe A, Énoncé des travaux incluant surcharge de carburant.



Compte tenu des écarts importants dans les prix du carburant sur une durée potentielle de cinq ans, l'ARC accepterait-elle de séparer les surcharges de carburant et de permettre l'utilisation de ce mécanisme ?

R8. Non, l'ARC n'acceptera pas de séparer les surcharges de carburant. L'ARC a choisi d'ajuster le prix conformément au tableau 1 Indice des prix à la consommation (IPC) et principales composantes et agrégats spéciaux, Canada – Non désaisonnalisé, Transports, tel que publié par Statistique Canada au moment où l'option est exercée par la Canada, car l'ARC estime qu'il représente le mieux les fluctuations potentielles du prix de ce produit, principalement en raison des coûts de transport.

2. MODIFICATION AU DOCUMENT DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS :

a) À la page couverture de la DDP, à l'invitation prend fin :

SUPPRIMER : 4 octobre 2022 à 14:00:00 PM/ 14:00:00 h Heure avancée de l'Est (HAE).

INSÉRER : 20 octobre 2022 à 14:00:00 PM/ 14:00:00 h Heure avancée de l'Est (HAE).

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.